



# ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PÔLE ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE

### **Pôle Etablissements et vie scolaire**

Affaire suivie par :

Cécile TYBIN IA-IPR EVS

Tél : 03 80 44 89 57

Mél : [cecile.tybin@ac-dijon.fr](mailto:cecile.tybin@ac-dijon.fr)

Frédéric BATLLE IA-IPR EVS

Tél : 03 80 44 87 11

Mél : [frederic.batlle@ac-dijon.fr](mailto:frederic.batlle@ac-dijon.fr)

2 G rue Général Delaborde  
BP 81 921  
21019 Dijon cedex

Le recteur de l'académie de Dijon,

Vu l'article D 551-5 du code de l'éducation ;

Vu l'avis du conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public réuni le 13 juin 2024.

### **Arrêté**

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Est agréée, pour un an à compter du 13 juin 2024, pour apporter son concours au service public de l'éducation nationale dans l'académie de Dijon, l'association suivante :

- AFHED (Aide aux Femmes et Hommes En Difficulté)  
40 rue Bernard Palissy – 58000 NEVERS

#### ARTICLE 2 :

Est agréée, pour deux ans à compter du 13 juin 2024, pour apporter son concours au service public de l'éducation nationale dans l'académie de Dijon, l'association suivante :

- DPA (Défense et Protection des Animaux) refuge de Thiernay  
Les Sénots - THIERNAY – 58160 LA FERMETE

ARTICLE 3 :

Sont agréées, pour cinq ans à compter du 13 juin 2024, pour apporter leur concours au service public de l'éducation nationale dans l'académie de Dijon, les associations suivantes :

- Instant Nature  
3 rue du Panorama – 58180 MARZY
- Mutualité Française  
11 rue Jean Giono – 21000 DIJON
- La Particulière  
17 grande rue – 89420 MONTREAL
- BAC FM  
B.P 812  
9 Boulevard Saint Exupéry – 58008 NEVERS Cedex
- Les Racines de demain  
53 rue de la Madeleine – 69007 LYON

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 13 juin 2024

Le recteur  
**Pierre N'GAHANE**

